

Formulaire de demande de Co-financement
A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Consortium : Bois-Forêts-Consultances – CERAD – Eurêka Géo - Formations Forestières REPAN – TFM-Consulting
Nom du contact	CASTADOT Bérénice
Adresse	Rue d'en Dessous, 8, 4254 Ligney (Belgique)
Téléphone	0032/472.42.78.42
Fax :	/
E-mail :	Berenice.castadot@tfm-consulting.com

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

« Promotion, à l'aide de formations, de la mise en œuvre des pratiques EFIR dans les sociétés forestières du bassin du Congo pour répondre aux exigences légales en matière de réduction des impacts environnementaux et sociaux »

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Bois-Forêts-Consultances (chef de file du consortium), structure indépendante répondant au droit belge, représentée par Nicolas DUBART.

Centre de recherche et d'action pour le développement durable en Afrique centrale (CERAD), association de droit Camerounais, représenté par son Directeur, Patrice BIGOMBE LOGO.

Eurêka Géo, bureau d'études et institut privé de formations professionnelles de droit camerounais, représenté par Monique Zabelle MELY LAGOUTE.

Formations Forestières REPAN, entreprise de travaux forestiers répondant au droit français, représentée par son Directeur Laurent REPAN.

TFM-Consulting, structure indépendante répondant au droit belge, représentée par Bérénice CASTADOT.

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Cameroun, Gabon, République Centrafricaine et République du Congo	Nombreuses	Nombreuses

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	Du 1 ^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019
Durée		12 mois
Budget estimé		131.400 euros
Financement demandé		80.928 euros

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Depuis les années 2000, dans les pays du bassin du Congo, toute nouvelle acquisition de surface de forêts exploitables est suivie par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement et d'une étude d'impact environnemental (et social). Cette obligation légale entraîne logiquement pour tous les concessionnaires détenteurs de grandes ou de petites surfaces la mise en place d'un agenda de formations en continu et ce, en vue d'améliorer les compétences professionnelles internes aux sociétés, de réduire les risques d'accidents liés aux activités d'exploitation et de transformation et de minimiser les impacts environnementaux et sociaux. Les formations continues les plus à même de permettre aux concessionnaires d'atteindre ces objectifs sont celles concernant les pratiques d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (Formations EFIR).

Le point fort du Projet consiste à rassembler plusieurs entreprises forestières du bassin du Congo ayant des niveaux de certification différents (Non Certifiées, Certifiées « Légalité », Certifiées FSC, Certifiées PAFC pour le Gabon). Ainsi, cette variabilité de niveaux de certification entre les entreprises permet d'encourager ces dernières à évoluer progressivement vers la certification (pour les Non Certifiées) ou vers des certificats plus exigeants ou vers une double certification (pour les Certifiées). Dans ce sens, et à travers les modules de formations dispensés, les experts et formateurs du Projet sensibiliseront tout au long du projet les responsables et les dirigeants des entreprises bénéficiaires en matière de certification.

Le projet vise donc à appuyer sept (7) entreprises du bassin du Congo réparties comme suit selon leur niveau de certification (Tableau 1) :

Tableau 1 : Localisation des entreprises bénéficiaires et niveaux de certification

Pays	Non Certifiées	Certifiées « Légalité »	Certifiées FSC FM	Certifiées PAFC au Gabon
Cameroun	STBK	ALPICAM	Pallisco	--
Gabon	--		CEB Precious Woods	CEB Precious Woods
République du Congo		--	OLAM-CIB	--
République de Centrafrique	STBCA Timberland Industrie	--	--	--

Suite à la réalisation d'un sondage auprès des sept entreprises (Appendice 1) pour l'identification des modules de formations prioritaires (1 = priorité très forte, 2 = priorité forte et 3 = priorité moyenne), le Projet se consacre aux priorités de niveaux 1 voire parfois 2. Les formations EFIR qui seront donc dispensées dans le cadre de « l'Intervention » sont les suivantes : Abattage contrôlé et directionnel et Construction d'ouvrages d'art et de routes à faible impact.

Le consortium en charge de mener le Projet est ainsi formée d'un groupe d'experts seniors disposant d'une expertise avérée en matière de gestion de projets, de certification forestière, de légalité, d'exploitation forestière à impact réduit, de formations en milieu forestier, en SIG (Système d'Informations Géographiques) ou en gestion des questions sociales internes ou externes. La liste des formations proposées par le consortium est reprise en Appendice 2. Les CV des membres du consortium et les CV des formateurs intervenant sur les modules de formation abattage contrôlé et construction d'ouvrages d'art et de routes sont repris en Appendice 3. Tous les formateurs du consortium intervenant durant le Projet disposent de solides compétences techniques et pédagogiques en matière de gestion forestière et de réduction des impacts environnementaux et sociaux.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Les parties prenantes d'Afrique centrale conscientes du rôle fondamental des massifs forestiers du bassin du Congo ont développé des législations devant assurer la gestion et donc l'exploitation responsable de ces massifs. Pour ce faire, il est impératif d'assurer que l'ensemble des activités liées à l'extraction de la matière première ligneuse et à son éventuelle transformation soit réalisé en minimisant les impacts environnementaux et sociaux.

Ces impacts et les actions d'atténuation sont décrits dans les Etudes d'Impact Environnementales (EIE) légalement obligatoires dans tous les pays du bassin du Congo. Parmi ceux-ci, on retrouve les activités permettant d'assurer une exploitation forestière à impact réduit comme, par exemple, les méthodes de planification de l'exploitation, de construction de routes et d'ouvrages d'art, d'abattage contrôlé et directionnel et de conduite d'engins lourds. Ces méthodes ne sont pas innées et doivent donc être enseignées puis régulièrement révisées au travers de formations. L'internalisation des formations en Exploitation Forestière à Impact Réduit au sein des sociétés tient également une part importante dans l'application permanente des mesures d'atténuation.

C'est en tenant compte de cette nécessité de formations continues en vue de réduire les impacts environnementaux et sociaux qu'est proposée cette Intervention.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Depuis des années, dans les pays du bassin du Congo, toute nouvelle acquisition de surface de forêts exploitable est suivie par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement et d'une étude d'impact environnemental (et social).

Cette obligation légale entraîne notamment pour tous les concessionnaires détenteurs de grandes ou de petites surfaces la mise en place d'un agenda de formations en continu et ce, en vue de réduire les dangers des activités d'exploitation et de transformation pour les travailleurs, pour l'environnement et pour les populations riveraines des concessions. Notons que cette obligation se retrouve également énoncée dans les différents accords de partenariat volontaires négociés et/ou ratifiés dans les différents pays de la sous-région.

En parallèle, les certifications privées de légalité (OLB1 ou FLV2) ou de gestion durable (FSC3 ou PAFC4 Gabon) sont particulièrement attentives aux respects des obligations légales et insistent particulièrement sur la formation en continu. Par exemple, le PAFC Gabon dans son Principe 1 énonce l'élaboration et la mise en œuvre d'un « Programme de formation aux différents métiers de l'entreprise ».

¹ OLB : Origine Légale du Bois de Bureau Veritas

² FLV : Forest Legality Verification de Rainforest Alliance

³ FSC : Forest Stewardship Council

⁴ PAFC : Pan African Forest Certification

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif de l'Intervention est d'améliorer la qualité et le suivi des opérations d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) menées aux seins de concessions exploitées industriellement afin de contribuer à la gestion durable des forêts.

Les deux objectifs spécifiques de cette Intervention sont :

1. Permettre à un premier groupe d'entreprises de répondre aux obligations légales et/ou aux exigences de leur certificat de légalité ou de gestion durable en matière de formations et de réduction des impacts environnementaux et sociaux.
2. Créer un premier contact entre des entreprises non détentrices d'une certification privée pour les sensibiliser aux avantages et contraintes de la certification forestière.

Ces deux objectifs spécifiques sont déclinés comme suit :

Formation en abattage contrôlé et directionnel

- Amélioration et perfectionnement des compétences des abatteurs et des responsables des entreprises bénéficiaires en matière d'abattage ;
- Réduction de l'impact négatif de l'exploitation sur le peuplement résiduel et les sites à valeurs culturelle/cultuelle des populations riveraines ;
- Accroissement des rendements par une meilleure valorisation de la ressource ;
- Amélioration de la sécurité des opérateurs et réduction des risques d'accident;
- Préservation des sites d'importance culturelle et cultuelle pour les populations riveraines

Formation à la construction d'ouvrages d'art et de routes

- Amélioration et perfectionnement des compétences des conducteurs et responsables des entreprises bénéficiaires en matière de construction de routes et d'ouvrages d'art à faible impact ;
- Amélioration des techniques de construction et d'entretien des routes forestières à faible impact environnemental ;
- Amélioration des techniques de construction d'ouvrages d'art à faible impact environnemental ;
- Préservation des sites d'importance culturelle/cultuelle pour les populations riveraines ;
- Réduction des risques d'érosion (préservation des sols, des sources, des berges, des zones humides, etc).

10. BÉNÉFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les Bénéficiaires de cette Intervention sont les entreprises forestières qui seront appuyées dans la mise en œuvre de formations d'importance pour leurs actions à impacts sociaux et environnementaux. De plus, ce Projet, par l'intérêt d'aller vers une certification ou une certification plus exigeante ou par le maintien d'un certificat ou encore par l'obtention d'une double certification, peut permettre aux entreprises de garantir ou de développer leur position sur certains marchés internationaux du bois.

Les différentes parties prenantes concernées par le Projet sont indirectement et directement l'ensemble des acteurs liés à la gestion durable des forêts, à savoir :

- le Cameroun, le Gabon, la République du Congo et la République Centrafricaine (RCA), à travers le développement du secteur économique forestier national et la perception des taxes associées, la garantie de durabilité de la ressource forestière et les bénéfices socio-environnementaux issus des actions mises en œuvre.
- les populations riveraines, à travers les réductions des impacts environnementaux et la protection des sites à valeur culturelles et culturelles, et les autres sites à haute valeur.
- les employés et les ayants droit des sept entreprises bénéficiaires par l'amélioration des conditions de sécurité, l'amélioration des compétences et la garantie d'un revenu régulier sur le long terme.
- la communauté internationale qui bénéficiera de la préservation des forêts et de l'impact au niveau du changement climatique.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Cette Intervention facilite pour partie la mise en œuvre des activités de réduction des effets de l'exploitation forestière ; activités décrites dans les études d'impact environnemental et social. « L'Intervention » permet de répondre aux exigences légales d'un des deux piliers de l'exploitation forestière en Afrique Centrale soit l'EIE ; l'autre pilier étant, comme déjà écrit, le plan d'aménagement.

Cette Intervention répond aux exigences des différents systèmes de certification actifs dans le bassin du Congo. L'intervention permet donc de faciliter l'accès à ces systèmes à des entreprises non certifiées ou de maintenir les certificats des entreprises déjà certifiées voir de les encourager à obtenir un certificat plus exigeant ou une double certification.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en Appendice IX des conditions particulières

Cette Intervention répond parfaitement au Résultat 2 « La qualité de l'exploitation industrielle est améliorée », première activité « Appuyer les entreprises par des formations » notamment « Exploitation forestière à impact réduit » du cadre logique du PPEFC.

L'Intervention répond également à l'axe prioritaire d'intervention 2 « Gestion et valorisation durable des ressources forestières » du Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ; Plan de convergence qu'appuie le PPEFC. En effet, cet axe prioritaire énonce « [...] Les méthodes d'exploitation utilisées engendrent encore des pertes significatives après récolte [...]. A cet effet, il s'avère essentiel pour garantir la durabilité des ressources forestières d'Afrique Centrale, d'œuvrer pour une exploitation à faible impact [...] ».

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 MOTS MAXIMUM)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Hypothèses

Cette Intervention a pour bénéficiaires des entreprises reconnues dans la sous-région.

Les entreprises collaborent activement à la bonne mise en œuvre du Projet.

Risques

Les risques liés à une telle Intervention sont très limités puisqu'il s'agit d'une demande importante du secteur privé forestier qui répond à un réel besoin en matière de légalité et de certification.

Appendice 1 : Résultats du sondage d'évaluation des besoins en formation au sein des entreprises partenaires

Propositions de formations - 2018-2019

Propositions de formations	Demandes Cameroun			Demandes Congo	Demandes Gabon	Demandes RCA	
	Alpicam	STBK	Pallisco	CIB-Olam	CEB Precious Woods	STBCA	Timberland
Cartographie et gestion de base de données <ul style="list-style-type: none"> • Initiation aux outils de cartographie et de gestion de base de données • Traitement des données d'inventaire • Elaboration de carte forestière • Suivi des opérations forestière et traçabilité 	2	3		3		3	3
Planification de l'exploitation (route et débardage) <ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des coûts • Sélection de la ressource exploitable • Planification sur carte • Tracé route • Tracé de pistes de débardage et de pistes de sorties des pieds • Utilisation des outils • Prise en compte des aspects sociaux et des HVC 		2		3		2	3
Construction d'ouvrages d'art et de routes <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement de méthodes de construction à faible impact environnemental sur conditions difficiles (topographie, réseau hydrique) • Formation de chef d'équipe route 		2		2		2	
Abattage contrôlé et directionnel <ul style="list-style-type: none"> • Formation de recyclage • Enseignement de méthodes innovantes en matière d'abattage directionnel en bordure de zone sensible • Formation de formateurs internes 	1	1	1	1	1	1	1
Conduite d'engins lourds (route, débusquage, débardage) <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation optimale des engins (coûts, entretien, matériel, conditions de travail) • Formation de formateurs internes 	1	1		2		1	
Optimisation de la matière de l'abattage à l'entrée usine (ou exportation) <ul style="list-style-type: none"> • Préparation des grumes en forêt et sur parc (tracé des grumes, optimisation du tronçonnage) et classement des grumes, en fonction des destinations 	2	3		1		3	2

Prise en compte des aspects sociaux dans le cadre des opérations d'exploitation forestière <ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec les populations riveraines • Gestion des conflits • Identification, matérialisation et préservation des sites à valeur culturelle/culturelle 		3				3	3
Conduite des poids lourds et véhicules légers sur piste forestière <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des risques d'accident • Réduction des dommages matériel (usure précoce) • Réduction de la consommation de carburant 		3		3		3	
Encadrement et gestion de chantier <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la sécurité • Organisation des opérations • Contrôle des opérations 		2				2	
Secourisme et lutte contre les incendies sur sites industriels <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de secouristes • Mise en place de procédures d'intervention en cas d'accident • Réduction des risques d'apparition de feux • Mise en place d'équipes de lutte contre les feux 		3	3	3		3	
Plantations et sylviculture <ul style="list-style-type: none"> • Installation de pépinières • Plantations à grande échelle en zones dégradées ou zones à valoriser <ul style="list-style-type: none"> • Travaux sylvicoles (dépressage, dégagement, élagage, éclaircies, etc.) • Installation de sites d'écologie 							
Formation HSE spécifique au secteur forestier <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sécurité sur site forestier • Gestion des déchets (y compris hydrocarbures) • Amélioration des conditions sanitaires • Maîtrise des risques d'impacts environnementaux sur sites forestier et en forêt 	3	3	2			3	

Priorité 1	
Priorité 2	
Priorité 3	

Appendice 2 : Liste des formations proposée par le consortium

Formations proposées	Formateurs
Planification forestière	Nicolas DUBART Jean-Marie PASQUIER
Cartographie	Monique MELLY LAGOUTE
Prise en compte des aspects sociaux dans l'exploitation forestière	Patrice BIGOMBE
Construction de routes forestières	Nicolas DUBART Jean-Marie PASQUIER
Construction d'ouvrages d'art	Nicolas DUBART Jean-Marie PASQUIER
Abattage contrôlé-directionnelle et tronçonnage	Laurent REPAN Gauthier BAIX Christophe HEMERY Joachim LEJOLY Jacky AMERANDE
Planification du débardage	Nicolas DUBART Jean-Marie PASQUIER
Conduite d'engins lourds	Bernard PELLISSIER
Conduite de poids lourds et de véhicules légers sur pistes forestières	Georges MERLIERE
Gestion de chantier forestier	Nicolas DUBART Jean-Marie PASQUIER Anthony BRENON Pierrick LOCHIN
Préparation et valorisation des grumes	Nicolas DUBART Jean-Marie PASQUIER Anthony BRENON Daniel GRANGE Pierre Yves LE FLECHER
Optimisation des process de sciage	Daniel GRANGE Pierre Yves LE FLECHER
Secourisme	Serge TOURNIER
Lutte contre les incendies sur sites industriels	Serge TOURNIER
Sylviculture	Laurent REPAN
Hygiène Sécurité Environnement	Nicolas DUBART Anthony BRENON Pierrick LOCHIN

Appendice 3 : Curriculum vitae des membres du consortium et des formateurs en abattage et construction d'ouvrages d'art et de routes

Voir le dossier « CV » joint.